



## Extraits du Journal Officiel de la République Française

03 /02/2016

- [Décret n° 2016-88 du 1er février 2016](#) portant publication de la convention n° 187 de l'Organisation internationale du travail relative au cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, adoptée à Genève le 15 juin 2006.

*La convention 187 de l'OIT (organisation internationale du travail) relative au cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail adoptée il y a dix ans à Genève et ratifiée par la France en octobre 2014 vient d'être publiée au journal officiel sous la forme d'un décret. Il s'agit là selon l'OIT lui-même d'un de ses "instruments essentiels" en matière de santé et sécurité au travail. La convention engage les pays qui la ratifient à "promouvoir l'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail pour prévenir les lésions, maladies professionnelles et décès imputables au travail" via "un politique nationale, un système national et un programme national".*

*Selon Guy Rider, le directeur général du BIT (bureau international du travail), la France et son PST remplissent les objectifs fixés par le document. En 2014 déjà, alors que le PST3 n'était pas encore adopté, il estimait que ce plan permettait de "développer les actions de prévention et à renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs efforts, tout en consolidant la coordination avec les partenaires sociaux". Finalement adopté en décembre 2015, le PST3 doit maintenant faire l'objet d'une déclinaison "active", autre exigence de la convention. Editions Législatives du 04/02/2016.*

04/02/2016

- [Décret n° 2016-100 du 2 février 2016](#) relatif à la **reconnaissance de la lourdeur du handicap**.
- [Arrêté du 2 février 2016](#) relatif aux **modèles de formulaire de demande de reconnaissance de la lourdeur du handicap, aux modalités de calcul** mentionnées à l'article R. 5213-45 du code du travail et **au montant annuel de l'aide à l'emploi** mentionné à l'article R. 5213-49 du même code.

12/02/2016

- [Arrêté du 9 février 2016](#) fixant le nombre de postes offerts au concours spécial d'**internat de médecine du travail** au titre de l'année universitaire 2016-2017.

## Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne

28/01/2016

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/105 de la Commission du 27 janvier 2016](#) approuvant le **biphényl-2-ol** en tant que **substance active existante** destinée à être utilisée dans les **produits biocides** relevant des types de produits 1, 2, 4, 6, et 13 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Décision d'exécution \(UE\) 2016/107 de la Commission du 27 janvier 2016](#) n'approuvant pas la **cybutryne** en tant que **substance active** existante destinée à être utilisée dans des **produits biocides** du type de produits 21 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- [Décision d'exécution \(UE\) 2016/108 de la Commission du 27 janvier 2016](#) n'approuvant pas le **butanone-2, peroxyde** en tant que **substance active** existante destinée à être utilisée dans les **produits biocides** relevant des types de produits 1 et 2 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Décision d'exécution \(UE\) 2016/109 de la Commission du 27 janvier 2016](#) refusant l'approbation du **PHMB (1600; 1.8)** en tant que **substance active** existante destinée à être utilisée dans des **produits biocides** des types de produits 1, 6 et 9 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).



### 29/01/2016

- [Résolution du Parlement européen du 14 mars 2013](#) sur la protection de la santé publique contre les **perturbateurs endocriniens** (2012/2066(INI))
- [Résolution du Parlement européen du 14 mars 2013 sur les risques liés à l'amiante](#) pour la santé au travail et les perspectives d'élimination complète de l'**amiante** encore existante (2012/2065(INI))

### 30/01/2016

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/124 de la Commission du 29 janvier 2016](#) approuvant le **PHMB (1600; 1.8)** en tant que **substance active** existante destinée à être utilisée dans les **produits biocides** relevant du type de produits 4 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/125 de la Commission du 29 janvier 2016](#) approuvant le **PHMB (1600; 1.8)** en tant que **substance active** existante destinée à être utilisée dans les **produits biocides** relevant des types de produits 2, 3 et 11 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

### 02/02/2016

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/131 de la Commission du 1er février 2016](#) approuvant le **C(M)IT/MIT (3:1)** en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les **produits biocides** relevant des types de produits 2, 4, 6, 11, 12 et 13 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Décision d'exécution \(UE\) 2016/135 de la Commission du 29 janvier 2016](#) reportant la date d'expiration de l'approbation du **flocoumafen**, du **brodifacoum** et de la **warfarine** destinés à être utilisés dans les **produits biocides** du type 14 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

### 05/02/2016

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/147 de la Commission du 4 février 2016](#) renouvelant l'approbation de la **substance active «iprovalicarbe»** conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2016/146 de la Commission du 4 février 2016](#) renouvelant l'approbation de la **substance active «lambda-cyhalothrine»** comme substance dont la substitution est envisagée conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

### 17/02/2016

- [Règlement \(UE\) 2016/217 de la Commission du 16 février 2016](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne le **cadmium** (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Décision d'exécution de la Commission du 11 février 2016](#) adoptante des décisions d'importation de l'Union pour **certaines produits chimiques**. Conformément au Règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil et modifiant les décisions 2005/416 / CE et 2009/966 / CE de la Commission

## Jurisprudence

**Inaptitude d'un salarié : des raisons relationnelles peuvent-elles en être la cause ?** Normalement l'inaptitude d'un salarié à son poste de travail est prononcée par le médecin du travail lorsque son état de santé se détériore suite à une maladie ou un accident, professionnel ou non. Au vu d'une décision récente de la Cour de cassation, des problèmes relationnels entre le salarié et sa hiérarchie semblent aussi pouvoir provoquer une inaptitude et une impossibilité de reclassement.

En l'espèce, une responsable administrative avait été déclarée inapte sans référence à un accident du travail ou une maladie professionnelle. L'employeur a écrit au médecin du travail pour lui préciser les postes de travail disponibles au sein de l'entreprise et qui pourraient permettre un reclassement. Le médecin du travail indique alors qu'aucun poste ne pouvait convenir au sein de l'entreprise en raison de « *l'inaptitude qui est relationnelle envers toute la hiérarchie au sein de l'entreprise* ».

La salariée a donc été licenciée pour impossibilité de reclassement. Elle contestait toutefois son licenciement au motif que l'employeur n'avait pas mis en œuvre des mesures de mutations ou transformations de postes de travail au sein du groupe. La Cour de cassation estime que l'employeur a bien rempli son obligation de reclassement. En effet, les préconisations du médecin du travail interdisant de maintenir un lien avec certaines personnes dont la DRH de l'entreprise, aucun des postes disponibles (qui avaient un lien hiérarchique avec la DRH) ne pouvaient être proposées à la salariée.

*Editions Tissot, le 11/02/2016. [Arrêt de la Cour de cassation, chambre sociale, 15 décembre 2015, n° 14-11.858](#)*

**Temps de douche : faut-il le rémunérer ?** Le temps que le salarié passe au travail à prendre une douche après des travaux n'est pas du temps de travail effectif. En revanche comme l'illustre une décision de la Cour de cassation, ce temps doit, dans certains cas, être rémunéré. Bien qu'il ne soit pas considéré comme du temps de travail effectif, le temps de douche doit donner lieu au versement d'une contrepartie, égale au tarif normal de rémunération du salarié. Les temps de douche et les temps d'habillage et de déshabillage doivent être comptabilisés et indemnisés séparément. L'employeur ne peut pas prévoir une durée forfaitaire pour les deux. Encore faut-il pour cela que la douche soit rendue nécessaire suite à des travaux insalubres et salissants. *Editions Tissot, le 19/02/2016.*

- [Cour de cassation, chambre sociale, 10 février 2016, n° 14-14.695](#)

## Recommandation de bonne pratique HAS/SFMT

**La surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérigènes pulmonaires.** L'objectif de cette recommandation est de définir la surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérigènes pulmonaires, en répondant notamment aux interrogations des professionnels de santé et des travailleurs sur l'opportunité de les faire bénéficier d'un dépistage du cancer broncho-pulmonaire (CBP). *SFMT, octobre 2015.*

- [Argumentaire](#)
- [Fiche de synthèse](#)
- [Texte court](#)

## Circulaire

**Circulaire relative à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique de l'Etat d'effectuer des travaux dits « réglementés » :**

Cette circulaire détaille la procédure à suivre par les employeurs de la fonction publique de l'Etat en vue de l'affectation de jeunes mineurs en situations de formation professionnelle à certains travaux dits réglementés. *Légifrance, le 28/01/2016.*

[Consulter la circulaire du 21/01/2016.](#)



**Témoignage : C'est à l'entreprise de parler elle-même de Santé au Travail.** Médecin de Santé Publique, Matthieu Méreau est le rédacteur en chef d'Entreprise & Santé. Diplômé de médecine du travail et de toxicologie industrielle, il a conçu Entreprise & Santé à la demande des services de santé au travail des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie. Il est également « patron » d'une TPE de deux salariées. Son approche est simple : c'est à l'entreprise elle-même de parler de santé au travail. *Entreprise & santé*, n° 32, 4<sup>ème</sup> trimestre 2015.

- [Lire l'article en ligne.](#)

**Que devient le dossier médical du salarié en cas de cessation d'activité ?** Si l'entreprise est adhérente à un service interentreprise, les dossiers restent dans ce service. Dans les autres cas, le CNOM recommande aux salariés de demander une copie de leur dossier médical et invite l'entreprise qui cesse son activité à faire héberger ses dossiers auprès d'un hébergeur agréé pour héberger des données personnelles de santé.

*Editions législatives le 29/01/2016.*

- [Rapport du CNOM sur le dossier médical de santé au travail](#)

**Hygiène des mains : plus de dermatites de contact irritative chez les professionnels de santé.** Les campagnes visant à améliorer l'hygiène des mains pour prévenir les infections au staphylocoque doré résistant à la pénicilline (Sarm) ou à *Clostridium difficile* ont entraîné une hausse des cas de dermatite de contact irritative au Royaume-Uni entre 1996 et 2012 (+ 4,5 fois), selon une étude parue dans le *British Journal of Dermatology* (BJD). [Actusoins](#), le 29/01/2016.

**Le vapotage interdit sur les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif :** Désormais, il est interdit de vapoter sur les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif. Il faudra attendre un décret pour connaître les conditions d'application de cette interdiction. Remarque : dans le projet de loi initial, les entreprises avaient l'obligation d'installer un local pour les salariés qui utilisent la cigarette électronique. Finalement, cette mesure n'a pas été adoptée. *Les Editions législatives*, le 02/02/2016.

- [Article 28](#) de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

**Inaptitude au travail : un nouveau risque de contentieux ?** Depuis le 19 août 2015, en cas d'inaptitude d'origine professionnelle, si l'avis d'inaptitude mentionne que "le maintien du salarié dans l'entreprise serait gravement préjudiciable à sa santé", l'employeur pourrait être dispensé de son obligation de reclassement. Mais devant l'ambiguïté du texte, mieux vaut rester prudent. Un article paru dans les Editions législatives vient jeter un éclairage sur cette ambiguïté. *Les Editions Législatives*, le 03/02/2016.

- [Consulter le document](#)

**Ne plus devoir choisir entre santé et travail :** La récente diffusion d'un documentaire sur les difficultés rencontrées par certains salariés pour conjuguer santé et travail renvoie aux constats inquiétants dressés par un rapport de médecins du travail sur les causes et évolutions de l'inaptitude. [Santé et travail](#), le 01/02/2016.

- [Suivi d'indicateurs sur les inaptitudes en Nord Pas de Calais.](#) ISTNF, octobre 2015.

**"Je me disais que j'étais crevé, que j'allais m'en sortir. Le psy a parlé de burn-out" :** Mathieu, Pauline, Amalia, Edouard... Ils sont seize à témoigner dans un livre. Leur point commun ? Ils ont été mis KO par le travail. Un jour, ils ont craqué. L'Obs publie en exclusivité le témoignage d'Edouard, cadre dans la banque. [Extraits.](#) L'OBS, le, 03/02/2016.

**Festival « Filmer le travail » :** "Nobody" filme en direct les dérives du management moderne "Nobody", la dernière création de Cyril Teste et son collectif MxM, s'appuie sur le texte politique de Falk Richter qui démonte les techniques managériales abruptes et violentes de certaines entreprises. La performance filmique et théâtrale était programmée dans le très militant festival de Poitiers "Filmer le Travail", dont la 7<sup>e</sup> édition s'est achevée le 7 février dernier. *Culture-Box*, le 06/02/2016. [En savoir plus.](#)

**Médecin de musiciens : pratiquer son art sans souffrir.** Quand la pratique professionnelle d'un instrument de musique devient une souffrance, le recours à une équipe de médecins devient indispensable. Formés en association, ces professionnels de la santé organisent des visites spécifiques dans les conservatoires. Seuls Paris et Montpellier sont pour le moment dotés de telles consultations. [Culture box](#), le 09/02/2016.



## **ITW : Alcool, les DRH restent dans le déni.**

Selon une récente étude américaine, les salariés consomment davantage d'alcool hors du travail. Un phénomène à traiter selon Patrick Buchard, spécialiste de la prévention et la prise en charge des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues au travail. [Les echosbusiness](#), le 10/02/2016.

**Portrait des professionnels de santé :** À l'occasion de la Grande Conférence de la santé, organisée le 11 février 2016, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et ses partenaires ont réalisé un état des lieux inédit des connaissances sur les 1,9 million de professionnels de santé qui exercent en France. À travers une vingtaine de fiches à la fois pédagogiques et synthétiques, cet ouvrage fournit les chiffres clés sur les différents aspects des métiers et des parcours des professionnels de santé. [DREES](#), février 2016.

- [Consulter le document.](#)

## **Avis de l'Anses sur le caractère cancérigène pour l'homme du glyphosate.**

Le glyphosate est une substance active autorisée en Europe et très largement utilisée en France, en tant qu'herbicide, à la fois par les professionnels (tonnage annuel compris entre 5157 tonnes et un peu plus de 7421 tonnes entre 2008 et 2014), mais aussi par les jardiniers amateurs (tonnage annuel compris entre 1264 et 2055 tonnes entre 2008 et 2014). [ANSES](#), le 12/02/2016.

- [Consultez l'avis de l'Anses relatif à la saisine glyphosate n° 2015-SA-0093](#)

## **Exposition à la MIT (méthylisothiazolinone)**

: L'Anses recommande de mieux protéger et informer les consommateurs et les travailleurs La méthylisothiazolinone est une substance utilisée comme **conservateur** dans de nombreux mélanges commerciaux tels que des produits détergents, des peintures, des vernis, mais aussi dans des mélanges à usage professionnel. Depuis plusieurs années, en France comme en Europe, une **augmentation alarmante du nombre de cas d'allergies cutanées à la MIT** a été observée. Cette substance fait actuellement l'objet de travaux visant à proposer une classification européenne harmonisée dans le cadre du règlement CLP (classification, étiquetage et emballage), ainsi qu'au titre du règlement encadrant la mise sur le marché des produits biocides. Dans l'avis qu'elle publie ce jour, l'Agence propose une protection renforcée des consommateurs et des travailleurs dans le cadre des travaux règlementaires en cours au niveau européen. **Enfin,**

**l'Anses poursuit ses travaux visant à identifier les secteurs ou postes de travail les plus exposés dans l'objectif de mieux prévenir et protéger les professionnels exposés.** [Consulter l'avis de l'ANSES.](#)

**Projet de loi El Khomri** Le texte du projet de loi sur la Négociation collective, le Travail et l'emploi (ou projet de loi pour l'avenir de la négociation collective, du travail et de l'emploi) a été rendu public par le journal [Le Parisien](#). Il contient des dispositions relatives aux Services de Santé au travail Interentreprises en son titre V, "Moderniser la médecine du travail" (**pages 98 à 102**). A noter qu'il s'agit en l'état d'un document de travail, qui n'a pas encore été présenté aux partenaires sociaux, ce point étant à l'ordre du jour du prochain Coct, prévu ce vendredi 19 février 2016. [Il devrait être examiné à l'Assemblée Nationale le 9 mars]. *Cisme*, le 17/02/2016.

## **Burn-out : Benoît Hamon remonte à l'assaut avec une proposition de loi :**

Le député PS a déposé, le 17 février dernier, une nouvelle proposition de loi pour faciliter la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel comme maladie professionnelle. Un texte signé par 83 députés, socialistes et écologistes, et conçu avec l'appui du cabinet Technologia. [LSMagazine](#), le 18/02/2016.

## **Un cadre peut espérer vivre six ans de plus qu'un ouvrier :**

L'espérance de vie progresse de façon quasiment constante en France, notamment sous l'effet des progrès de la médecine. Cette hausse profite à tous, mais les inégalités selon le niveau social perdurent. Ainsi, un cadre continue à vivre six ans de plus qu'un ouvrier, et une femme cadre trois ans de plus qu'une ouvrière. Ces écarts n'ont pas bougé depuis trente ans. L'Insee se borne à effectuer un constat chiffré, sans s'aventurer sur le terrain des préconisations. Ces résultats posent cependant la question de l'efficacité des politiques de prévention en matière de santé et de réduction des risques professionnels pour les catégories sociales les plus exposées. [Le Monde](#), le 18/02/2016.

## **Comment prévenir les addictions des apprentis du BTP :**

Parmi les nouveaux risques professionnels, les addictions représentent un véritable phénomène de société, qui impacte le secteur du BTP, en particulier sur les chantiers. [Batirama](#), le 18/02/2016.

- Découvrir : [www.premierscombats.com](http://www.premierscombats.com)



**Médecins, experts et chercheurs réunis pour définir le burn-out :** Pour mieux reconnaître l'épuisement professionnel, encore faut-il savoir le définir. Quelques jours après le dépôt d'une proposition de loi, par le député socialiste Benoît Hamon, en faveur d'une reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle, la ministre de la santé a annoncé la mise en place d'un groupe de travail réunissant médecins, experts et chercheurs pour définir « *médicalement le burn-out et la manière de le traiter* ». [Le Monde](#), le 21/02/2016.

**Travail et apnée du sommeil :** La survenue d'envies de dormir dans la journée, conséquence d'un syndrome d'apnées obstructives du sommeil, sera prise en compte pour l'aptitude à certains postes de travail, notamment des postes de travail qui exigent la conduite de véhicules. On peut se référer à l'[arrêté du 18 décembre 2015](#) qui liste les affections incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire et qui a apporté des modifications pour les troubles du sommeil par rapport à l'ancien arrêté de décembre 2005. Ces textes s'attachent aux symptômes plutôt qu'aux pathologies. [Atou-sante.com](#) le 21/02/2016.

**La cigarette électronique est-elle un outil d'aide au sevrage tabagique ? Permet-elle de réduire les risques du tabac ?** Le 25 avril 2014, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a rendu un premier avis relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique. Alors que l'usage de celle-ci est répandu en France, les relations entre cigarette électronique et aide à l'arrêt du tabac restaient encore peu documentées dans notre pays et le HCSP se voulait prudent dans ses recommandations. **Une actualisation de l'avis du 25 avril 2014 parue le 24 février 2016 réévalue la situation.** *INPES*, le 24/02/2016.

- [Consulter l'actualité sur le site de l'INPES.](#)
- [Lire avis HCSP.](#)

**Loi travail: d'une médecine de prévention à une médecine de sélection :** Alain Carré et Dominique Huez, de l'Association Santé et Médecine du Travail, considèrent que la réforme de l'aptitude médicale prévue dans le projet de loi El Khomri est porteuse de régression sociale et risque de remettre en cause une médecine du travail au bénéfice de tous. *Médiapart*, le 25/02/2016.

- [Lire l'article du blog Médiapart.](#)

**Sommes-nous tous en burn-out? :** Manifestation extrême de la souffrance au travail, le burn-out est souvent confondu avec la dépression, le stress ou les problèmes au bureau. Trois praticiens expérimentés nous expliquent les nuances de ce syndrome. [L'Express](#), le 25/02/2016.

**Dans le cadre de la pénibilité, le niveau d'exposition au bruit nouvellement entré en vigueur prend-t-il en compte les moyens individuels de protection ?**

Le décret n° 2015-1888 du 30 décembre 2015 a notamment modifié le seuil d'exposition au bruit passant de 80 décibels (A) à 81 décibels (A) (article D. 4161-2 du Code du travail). Ainsi, de manière plus précise désormais :

- Soit, le niveau minimal d'exposition au bruit, rapporté à une période de référence de huit heures est de 81 décibels (A), sur une durée minimale de 600 heures par an ;
- Soit, l'exposition à un niveau de pression acoustique de crête est au moins égal à 135 décibels (C), sur une durée minimale de 120 fois par an.

Ces seuils, en matière de pénibilité, sont appréciés **APRES** application des mesures de protection collective et individuelle. L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point dans un article du 26/02/2016.

- [Lire l'article.](#)

**Forte recrudescence des cas de syphilis en France :** En 2000, la syphilis a été retirée de la liste des maladies à déclaration obligatoire en raison du faible nombre de nouveaux cas en France. Depuis, les spécialistes constatent une recrudescence de cette maladie sexuellement transmissible particulièrement contagieuse. Entre 2000 et 2009, 4 022 cas de syphilis précoces ont été notifiés. "*L'augmentation est constante et progressive*", annonce Florence Lot, épidémiologiste à l'Institut de veille sanitaire (InVS). [Science et Avenir](#), le 26/02/2016.







Le code typo  
@CodeTypo



Suivre

On parle beaucoup du code du travail. Du Code du travail. Du code du Travail. Mais comment ça s'écrit ? #codetypo

## Le saviez-vous ?

Code du travail s'écrit sans majuscule à « code ». Pourquoi ? « Code du travail » n'est pas un titre d'œuvre. L'expression désigne un simple recueil organisé de textes législatifs et réglementaires qui relèvent du droit du travail.

Et il n'est qu'un code parmi d'autres : il y a le code civil, le code pénal, le code de la fonction publique, le code électoral, le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code de l'énergie, le code administratif, le code des transports, etc.

Le caractère d'unicité, qui préside à l'octroi de la majuscule, n'existe pas ici. De même que l'on n'écrit pas « Loi », on n'écrit pas « Code ». Sauf, bien évidemment, en début de phrase, comme en tête de ce texte !

CODE TYPOGRAPHIQUE

#PASDEDISCUSSION



**L'impression 3D peut-être nocive pour la santé** : Des chercheurs américains et français ont publié une étude qui démontre l'importance des dégagements de particules fines et d'émissions de composés organiques volatiles potentiellement dangereux pour la santé, lors de l'utilisation d'une imprimante 3D. [Numérama](#), le 29/01/2016.

- [Consulter l'étude](#) [ine inegliche ine ze texte]

**Effets de la posture de travail sur les patrons musculaires de la région lombarde lors d'une tâche répétitive** : L'objectif principal de ce projet était d'évaluer l'effet de différentes postures de travail (debout, assise, assis-debout) sur les patrons de coactivation musculaire lombo-pelvienne lors d'une tâche manuelle répétitive réalisée dans deux environnements distincts (laboratoire, milieu de travail). Un objectif secondaire consistait à mesurer, pour chacune des postures, l'association entre les patrons musculaires et les symptômes d'inconfort. *IRSST*, 06/01/2016.

- [Consulter le rapport R-897](#).

**Sourds et malentendants : Souffrance au travail.** Fin 2015, l'INPES (en partenariat avec la CNSA) a publié les résultats d'une enquête sur les comportements et l'état de santé des personnes atteintes de surdité ou de troubles de l'audition (Données issues de l'enquête Baromètre santé sourds et malentendants 2011/2012). Les résultats de ce baromètre montrent que ces personnes sont trois fois plus nombreuses en état de souffrance psychique que le reste de la population et ces symptômes sont généralement associés aux situations de travail.

- 34,0% de la population active est en situation de détresse psychologique attribuée au travail (Vs 5,4% en population générale);
- 10,3% des actifs ont pensé à se suicider au cours des douze derniers mois en raison de leur situation professionnelle (vs 1,4 % en population générale);
- -3,5% des actifs déclarent une ou plusieurs tentatives de suicide au cours de la vie pour raisons
- professionnelles (vs 0,6% en population générale). [INPES.santé](#), 2015.

**Souffrance et burn-out chez les soignants** : Un programme d'étude sur plusieurs milliers de professionnels en Limousin. Plusieurs études conduites au cours de la dernière décennie ont confirmé la prégnance de la souffrance générée par le travail chez les professionnels de santé. Exerçant des métiers choisis par idéal et supposant un fort engagement, ces professionnels sont confrontés à une dégradation de leurs conditions de travail (augmentation de la charge de travail, pression perpétuelle, multiplication des contraintes...) tandis que se modifient -et parfois s'altèrent- les relations avec les patients, réinterrogeant la position du soignant -et singulièrement celle du médecin. Un sentiment de dévalorisation de l'image auprès du public et, chez les salariés, de faible reconnaissance par l'institution, est fréquemment retrouvé. Ces éléments se conjuguent pour faire naître chez de nombreux soignants une lassitude professionnelle et un mal-être, et chez certains, un burn-out sévère et une réelle souffrance. Une étude de l'[ORS](#) limousin, février 2016. [Avec le CROM du Limousin, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et l'ARS]

- [Souffrance des soignants : Volet médecins](#)
- [Souffrance des soignants : Volet sages-femmes](#)

**Surveillance des accidents avec exposition au sang dans les établissements de santé français** Les résultats 2013-2014 du réseau AES-Raisin suggèrent que la sécurité d'exercice des professionnels de santé a été fortement améliorée au cours des sept dernières années en France. Cette surveillance a permis une meilleure connaissance des AES, démarche essentielle pour guider les stratégies de prévention (mesures organisationnelles, techniques, formations). Réseau AES-Raisin, France - Résultats 2013-2014 94 p. [INVS](#), le 19/02/2016.

- [Télécharger le rapport](#)

## Sur le Web :

**L'INRS lance sa nouvelle base de données Fiches Toxicologiques**, qui propose une fiche synthétique d'informations utiles au poste de travail pour chaque substance chimique. Ce nouvel outil est doté d'une interface modernisée, de capacités de recherche évoluées et est consultable sur tous les supports. *Inrs, le 31/001/2016.*

- [Site de l'INRS.](#)
- Pour [accéder directement à la base de données.](#)

**Nouveau site pour la revue Hygiène et sécurité du travail** : Le site Internet de la revue technique de l'INRS fait peau neuve pour mieux refléter les contenus du magazine. La page d'accueil propose le sommaire du dernier numéro et quelques articles en téléchargement (format PDF). Vous y retrouvez également l'agenda des congrès, une sélection de formations proposées par l'INRS, le dernier Focus normalisation ainsi qu'une sélection d'articles à relire. *INRS, le 27/01/2016.*

- [Accéder au nouveau site.](#)

**Nouveau site web Napo** : Vous pouvez désormais consulter la liste de tous les films Napo et ajouter des films ou des scènes de films dans votre «panier de téléchargement». Lorsque vous êtes prêt, vous pouvez alors simplement télécharger l'ensemble des éléments sauvegardés en une fois. Avec cette nouvelle fonctionnalité, il est plus facile et plus rapide de visionner et de télécharger les films Napo. Utiliser et profiter de Napo est maintenant encore plus simple ! [EU-OSHA](#), février 2016.

- [Accéder aux films Napo](#)

**Maladies chroniques et travail : un site pour tout savoir.** L'objectif de ce site organisé par l'Aract Aquitaine consiste à construire avec les acteurs de l'entreprise, DRH et représentants du personnel (CHSCT), des moyens et des outils opérationnels d'information, de formation et d'intervention qui permettront de nouvelles pratiques du maintien dans l'emploi de salariés malades. *istnf.fr, le 17/02/2016.*

- [Accéder au site.](#)

## Congrès, conférences, journées médecine du travail

**Santé et itinéraire professionnel : actes du colloque Dares Drees** : Actes du colloque organisé par la Dares et la Drees le 22 septembre 2015 sur les travaux conduits à partir de l'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP) 2006-2010.

Afin de dresser un état des lieux des connaissances sur la santé et l'itinéraire professionnel, un colloque « Santé et itinéraire professionnel : état des connaissances et perspectives » a été organisé le 22/09/2015, conjointement par la Dares et la Drees. Il s'appuie sur les travaux les plus récents issus de l'enquête Santé et itinéraire professionnel de 2006 et 2010 (Sip 2006-2010).

[L'enquête Sip](#) interroge les relations entre emploi, conditions de travail et santé dans leur dimension diachronique. Les travaux présentés lors de cette journée fournissent des éléments de réponse à des questions qui traversent le débat public actuel.

- [Lisez l'information sur le site dares.travail-emploi.gouv.fr](#)
- [Télécharger le document.](#)

**Société de médecine du travail de Paca** : les communications du 2 février 2016 sont disponibles.

- Syndrome post traumatique : diagnostic, traitement, thérapie chimiques et non chimiques, place des TCC
- Plan d'action TPE et TPE Garage - Mallette GARAGE - Outil OIRA Garage - AFS Garage
- Résultat d'un an de consultation de recherche des expositions à des cancérogènes pulmonaires suite à cancer du poumon
- [Accès aux présentations](#) sur le site de la Société de médecine du travail PACA.



## Les chiffres en plus :

**Suicide et travail** : Plus d'une pensée suicidaire sur quatre est liée au travail 27,3% des 15-75 ans qui déclarent avoir eu une pensée suicidaire l'associent à une raison professionnelle, selon un rapport de l'Observatoire national du suicide. 27,3% des 15-75 ans qui déclarent avoir eu une pensée suicidaire l'associent à une raison professionnelle, selon un rapport de l'Observatoire national du suicide. [L'express](#), le 03/02/2016. L'Observatoire national du suicide publie un état des lieux approfondi du phénomène en France. Si peu de recherches existent sur le lien entre suicide, travail et chômage, ces derniers facteurs ne sont pas sans incidences sur la santé mentale. [Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes](#), le 05/02/2016.

- [Suicides et travail p 58 du rapport.](#)

## La boîte à outils

**Outil de détection précoce du burn-out** : Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale belge propose un outil en téléchargement. L'objectif principal de cet outil est d'apporter une aide aux professionnels de la santé pour déceler les signes avant-coureurs du burnout. Cet outil a aussi pour objectif de donner les premières pistes aux professionnels pour la prise en charge du travailleur. *Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2015.*

- [Télécharger l'outil.](#)

**L'interdiction de fumer dans les lieux de travail : mode d'emploi.** Les fiches pratiques du Ministère et rappels de la législation, textes de référence, liens utiles. [Ministère du travail](#), le 27/01/2016.

- [Quels sont les lieux de travail dans lesquels s'applique l'interdiction de fumer ?](#)
- [Quels sont les aménagements possibles ?](#)
- [Quelles sont les obligations qui pèsent sur l'employeur ?](#)
- [Quelle sont les sanctions ?](#)

**Document d'information pour la sélection des gants de protection contre les risques mécaniques** : Ce **guide de sélection des gants de protection** est constitué d'un **outil de sélection interactif** et d'un [document d'information PDF](#). L'objectif de ce guide est de fournir l'information nécessaire pour aider les individus et les responsables SST à identifier des gants de protection adéquats par rapport aux besoins. Il s'agit d'une première version qui sera progressivement bonifiée par ajout d'autres modèles de gants et d'autres propriétés. *IRSST, février 2016. Guide technique RG-649.*

- [Pour en savoir plus.](#)

**Pour mieux informer sur le ZIKA : des documents à destination des professionnels de santé.** Face à l'épidémie d'infections à virus Zika, les professionnels de santé sont en première ligne pour répondre aux interrogations des patients et les orienter au mieux si nécessaire. Afin de renforcer les pratiques de prévention des professionnels face à l'épidémie de virus Zika, l'Inpes a publié en décembre dernier un premier « [Repère pour votre pratique](#) » synthétisant les informations essentielles connues à cette date sur cette infection. L'Inpes a produit également un Repères pour votre pratique « L'infection à virus Zika chez la femme enceinte » le 8 février 2016 dernier. *INPES, le 24/02/2016.*

## Humour

**Apprendre à gérer le stress au travail grâce à 24H Chrono** [Merci Jack Bauer]: *Huffington post* le 27/01/2016. [Regarder la vidéo sur la page du site.](#)